

Règlement du jeu concours des 15 ans

Miss Dermographe & Le Refuge du Bien-Être

Participations du 1er au 31 octobre 2026

Le présent règlement définit les modalités du jeu gratuit organisé à l'occasion des 15 ans d'activité de Miss Dermographe et du retour du Refuge du Bien-Être. Quinze gagnantes ou gagnants recevront quinze lots d'une valeur commerciale totale de 1 500 € TTC.

Article 1 Organisation

Le jeu est organisé par Miss Dermographe, établissement situé 6 rue Sadi Carnot, 82700 Montech, ci-après dénommé l'Organisateur. Il se déroule simultanément sur Facebook, Instagram et au sein de l'institut. Ce jeu n'est ni géré, ni parrainé, ni associé à Meta, Facebook ou Instagram.

Article 2 Durée

Les participations sont ouvertes du 1er octobre 2026 à la publication du concours jusqu'au 31 octobre 2026 à 23 h 59 pour les participations en ligne et jusqu'à l'heure de fermeture de l'institut pour les bulletins déposés sur place. Aucun bulletin ni commentaire reçu après ces échéances ne sera pris en compte.

Article 3 Participants

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un compte personnel Facebook ou Instagram valide pour la participation en ligne, ou se présentant à l'institut pour la participation sur place. Les lots sont exclusivement délivrés et réalisés à l'institut Miss Dermographe à Montech. Les membres de l'équipe, l'Organisateur et les personnes participant directement à l'organisation ou au tirage ne peuvent pas participer.

Une même personne peut participer par les différentes voies prévues ci-dessous, mais ne peut gagner qu'un seul lot pendant toute la durée des tirages.

Article 4 Modalités de participation

4 1 Participation sur Instagram

Pour valider une participation Instagram, la personne doit suivre le compte Miss Dermographe, aimer la publication officielle du concours et identifier trois proches dans un commentaire sous cette publication. Un seul commentaire de participation est retenu par compte. Le partage en story avec la mention de Miss Dermographe est apprécié mais reste facultatif et ne procure pas de chance supplémentaire.

4 2 Participation sur Facebook

Pour valider une participation Facebook, la personne doit suivre la page Miss Dermographe, aimer la publication officielle du concours et laisser un commentaire sous cette publication. Un seul commentaire de participation est retenu par compte. Le partage de la publication et l'identification d'amis sont facultatifs et ne procurent pas de chance supplémentaire.

4 3 Participation à l'institut

Chaque passage en caisse entre le 1er et le 30 octobre 2026 donne droit à un bulletin de participation. Pour une cliente ou un client suivant une cure, un seul bulletin est remis par semaine, sauf en cas d'achat d'une prestation ou d'un produit supplémentaire lors du passage. Le bulletin doit être lisible, comporter les coordonnées nécessaires pour contacter la personne et être déposé dans l'urne avant la clôture.

Toute participation incomplète, illisible, automatisée, frauduleuse ou ne respectant pas les présentes modalités pourra être écartée.

Article 5 Tirages au sort

Toutes les participations valides sont réunies dans un tirage commun. Un tirage au sort est effectué chaque jour du 1er au 15 novembre 2026. Les lots sont attribués dans l'ordre indiqué à l'article 6 : le lot 1 le 1er novembre, le lot 2 le

2 novembre, et ainsi de suite jusqu'au lot 15 le 15 novembre. Après avoir gagné, la personne est retirée des tirages suivants.

Le tirage est réalisé de manière aléatoire par l'Organisateur. Les résultats pourront être annoncés sur les réseaux sociaux de Miss Dermographe, sous réserve de l'accord de la personne concernée pour la publication de son nom ou de son identifiant.

Article 6 Lots

La valeur commerciale totale des lots est de 1 500 € TTC. Les photographies ou visuels utilisés pour présenter les lots n'ont pas de valeur contractuelle.

Lot	Prestation	Valeur TTC
1	Massage Signature de 20 minutes	30 €
2	Soin Bionome des Pieds	40 €
3	Réflexologie plantaire	40 €
4	Massage Signature de 30 minutes	40 €
5	Massage Signature de 40 minutes	50 €
6	Massage Liftant Japonais du visage	60 €
7	Massage Signature de 60 minutes	79 €
8	Massage Signature de 60 minutes	79 €
9	Massage Signature de 60 minutes	79 €
10	Soin Bionome des pieds et Réflexologie plantaire	80 €
11	Massage à la bougie	89 €
12	Escale Corps Infini	115 €
13	Escale Harmonie Corps et Visage	115 €
14	Demi-journée Bien-être : soin complet du visage, Escale Corps Infini, soin complet des mains et des pieds avec beauté des ongles, petits gâteaux et boisson	255 €
15	Forfait Épilation Définitive des aisselles	349 €

Article 7 Conditions particulières des prestations

Les prestations sont réalisées sur rendez-vous, selon les disponibilités de l'institut, et dans le respect des contre-indications, précautions et protocoles professionnels habituels. Le forfait d'épilation définitive des aisselles est soumis à un bilan préalable obligatoire et aux conditions habituelles du forfait proposé par Miss Dermographe. En cas de contre-indication définitive confirmée lors du bilan, l'Organisateur proposera une prestation de remplacement, sans versement d'argent.

Les lots sont nominatifs, non cessibles sauf accord écrit de l'Organisateur, non échangeables contre leur valeur en espèces et non cumulables avec une autre offre. Ils doivent être réservés et consommés dans les six mois suivant l'annonce du gain, sauf accord écrit contraire.

Article 8 Information des gagnants

Chaque personne tirée au sort est contactée par message privé, commentaire de réponse, téléphone ou courrier électronique selon son mode de participation. Elle dispose de sept jours calendaires pour répondre et confirmer son identité. Sans réponse dans ce délai, ou si elle ne remplit pas les conditions du présent règlement, un nouveau tirage pourra être effectué pour le lot concerné.

Aucun paiement, numéro de carte bancaire ou transmission de code ne sera demandé pour recevoir un lot. Les gagnants doivent se méfier des comptes frauduleux et vérifier que le contact provient bien du compte officiel ou de l'institut Miss Dermographe.

Article 9 Données personnelles

Les données collectées servent uniquement à enregistrer les participations, effectuer les tirages et contacter les gagnants. Elles sont accessibles aux seules personnes habilitées par l'Organisateur et sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu et au traitement d'éventuelles contestations, puis supprimées. Chaque participant peut demander l'accès, la rectification ou l'effacement de ses données en contactant directement Miss Dermographe à l'institut.

Article 10 Responsabilité et réseaux sociaux

L'Organisateur ne peut être tenu responsable d'une interruption des réseaux sociaux, d'un dysfonctionnement technique, d'une participation non reçue ou d'un compte frauduleux usurpant son identité. Facebook et Instagram sont entièrement dégages de toute responsabilité par chaque participant. Le participant respecte les conditions d'utilisation des plateformes et ne doit pas identifier abusivement une personne sur un contenu qui ne la concerne pas.

Article 11 Modification ou annulation

En cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté ou de nécessité liée à la sécurité des participants, l'Organisateur peut reporter, modifier ou annuler le jeu ou remplacer un lot par une prestation de valeur équivalente. Il en informera le public par tout moyen approprié, sans que cela ouvre droit à une indemnisation supplémentaire.

Article 12 Acceptation et contestation

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute question ou contestation doit être adressée à Miss Dermographe, 6 rue Sadi Carnot, 82700 Montech, dans les trente jours suivant la fin du jeu. Le présent règlement est soumis au droit français. Une solution amiable sera recherchée avant toute action contentieuse.

Règlement établi pour le jeu organisé du 1er octobre au 15 novembre 2026.